

ARRETE N° 73/2021 Déploiement de la Fibre Optique

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1, L.2212-5, L.2122-28, L2122-22,

Vu le Code de la Route, et notamment l'article R.225,

Vu le Code Pénal article R.26,

Vu le Code de la Route, et notamment le chapitre 1^{er} du titre 1^{er} du livre 4 des parties législative et réglementaire relatif aux pouvoirs de police de la circulation,

Vu l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 modifié, portant instruction générale sur la signalisation routière,

Vu l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1-8^{ème} partie – « Signalisation temporaire »), approuvée par l'arrêté interministériel des 5 et 6 Novembre 1992 modifié les 4 et 5 Janvier 1995,

Vu la demande de l'entreprise SOGEA EST BTP -BERTHOLD, en date du 3 décembre 2021, par laquelle elle sollicite l'autorisation de réglementer le stationnement rue du Rattentout le mercredi 8 décembre 2021 pendant les travaux de déploiement de la fibre optique,

Vu l'arrêté n° 56/2021 du 7 octobre 2021,

CONSIDERANT que la sécurité de la circulation routière l'exige,

ARRETE :

ARTICLE 1 : Le mercredi 8 décembre 2021, le stationnement de tout véhicule sera interdit rue du Rattentout, côté n° impairs, du n° 15 au n° 55 de 7 h 30 à 17 h.

ARTICLE 2 : La signalisation découlant des présentes prescriptions sera conforme aux dispositions réglementaires susvisées, et mise en place par l'entreprise chargée d'exécuter les travaux.

ARTICLE 3 : Nonobstant la période définie à l'article 1, l'interdiction de stationnement pourra être levée dès la fin des travaux.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera porté à la connaissance du public par affichage à chaque extrémité de la voie concernée.

ARTICLE 5 : Ampliation de cet arrêté sera adressée :

* à l'entreprise SOGEA EST BTP - BERTHOLD – 38 rue du Moulin – 55320 DIEUE-SUR-MEUSE

* à la Gendarmerie de Verdun – Place du Gouvernement – 55100 VERDUN

* aux riverains de la rue du Rattentout
et affichée en mairie.

Et affichée en mairie.

Fait à Dieue-sur-Meuse le 3 décembre 2021

Le Maire,

Romuald LEPRINCE.

